

ARRÊTÉ du MAIRE

Arrêté de délégation de signature

Délégation de signatures – Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, du publicité, d'enseigne et de pré-enseigne de la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS

Arrêté n° 2026/104

Le Maire de la Commune de CHAVAGNES-EN-PAILLERS (Vendée),
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L423-1 et suivants,
Vu l'article L.581-3-1 du Code de l'Environnement,
Vu l'article R.143-23 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,

ARRÊTE

Article 1er : Landry BOUTIN, Directeur Général des Services et Sabine DUGUÉ, Responsable du Pôle Développement et aménagement de l'Espace de la Communauté de Commune du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts sont délégués, en tant que titulaires pour la signature des demandes de complétude, des notifications de délais et des décisions de rejet implicite des dossiers d'autorisations d'urbanisme selon les articles L 423-1 et suivants du Code de l'urbanisme, l'article R.581-10 du Code de l'environnement et l'article R.423-38 du Code de la Construction et de l'Habitation et ce à compter du 10 avril 2026 ;

L'ensemble des agents du service instructeur des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts – Service mutualisé pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols et de la Publicité, Enseigne et Pré-enseigne est délégué, en tant que titulaire des demandes d'avis auprès des services externes et internes des dossiers d'autorisations d'urbanisme selon les articles R 423-51 et suivants du Code de l'urbanisme ; selon l'article R.581-11 et suivants du Code de l'Environnement (publicité, enseigne et pré-enseigne), et selon l'article R. 143-23 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;

En cas d'absence de Monsieur Landry BOUTIN et Madame Sabine DUGUÉ, la commune de CHAVAGNES EN PAILLERS assurera ces signatures

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la Vendée
- aux personnes ayant cette délégation de signature.

Fait à CHAVAGNES EN PAILLERS, Le 09 avril 2026

Le Maire,
Franck GRAVELEAU

